

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 188 du 31 décembre 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 5

CIRCULAIRE N° 4021/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF

relative au recrutement semi-direct des sous-officiers en 2021.

Du 21 novembre 2019

CIRCULAIRE N° 4021/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF relative au recrutement semi-direct des sous-officiers en 2021.

Du 21 novembre 2019

NOR A R M T 1 9 5 6 1 4 9 C

Référence(s) :

- [Décret N° 2008-961 du 12 septembre 2008 relatif aux militaires engagés.](#)
- [Arrêté du 20 octobre 2017 fixant les modalités de souscription des engagements dans l'armée de terre ainsi que les conditions et modalités de recrutement au premier grade de militaire du rang ou de sous-officier.](#)
- [Instruction N° 529/DEF/RH-AT/PMF/DS du 20 mai 2015 relative au domaine de spécialités « entraînement physique, militaire et sportif » et à la formation individuelle de spécialité du personnel militaire de carrière, sous contrat et volontaire relevant du domaine.](#)
- [Instruction N° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers.](#)
- [Instruction N° 812/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 16 février 2018 relative aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de terre.](#)
- [Instruction N° 13000/ARM/RH-AT/PRH/MDR du 14 juin 2019 relative au bilan professionnel de carrière et à l'orientation des engagés volontaires de l'armée de terre.](#)
- [Instruction N° 2000/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 02 septembre 2019 relative au recrutement et au renouvellement des engagements français au titre de l'armée de terre.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Neuf annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 4020/ARM/RH-AT/EP/PRH/S/OFF du 07 janvier 2019 relative au recrutement semi-direct des sous-officiers en 2020.](#)

Référence de publication :

Préambule

La présente circulaire fixe les modalités de sélection et de formation des soldats, caporaux et caporaux-chefs, candidats au recrutement semi-direct des sous-officiers en 2021 pour le personnel de l'armée de terre hors légion étrangère.

La sélection des candidats relève à la fois du général directeur des ressources humaines de l'armée de terre et des commandants de formation administrative (CFA) listées en annexe VII. de la présente circulaire.

Le recrutement semi-direct à titre étranger est réalisé selon les conditions spécifiques fixées par le commandement de la légion étrangère (COMLE).

Le recrutement semi-direct réclame toute l'attention des CFA, non seulement lors du processus de sélection, mais aussi dans le cadre de la préparation morale, technique et physique des candidats sélectionnés notamment la préparation aux tests d'entrée à l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).

Une étude sera menée pour que les candidats détenteurs du VL et du PSC1 bénéficient d'un bonus en points pour le rang de sortie à l'ENSOA.

1. LISTE DES DESTINATAIRES.

11BP	6BLB	CMA16	DEM LAMENTIN	EM3DIV	GSBDD OAN
11RAMA	6RG	CMOS	DEM LIBREVILLE	EM4BAC	GSBDD PAU
121RTRN	6RMAT	CNC	DEM TONTOUTA	EMA/C2A	GSBDD PBG
126RI	785CGE	CNEC-1CHOC	DEMA BREST	EMA/CHANCELLERIE	GSBDD PEM
12BSMAT	7BB	CNSD	DEMA TOULON	EMA/IDA	GSBDD RNS
12RC	7BCA	CNSO	DEPMUNI DAKAR	EMAT	GSBDD RSC
132RIC	7RMAT	COMALAT	DETAVAT	EMB	GSBDD SDC
13BCA	807CTRS	COME2CIA	DGA/DRH/SDGS	EMD	GSBDD SGH

13BSMAT	8RMAT	COMFORMISC	DIASS FAA	EMHM	GSBDD SGM
13DBLE	8RPIMA	COMFST	DIASS FAG	EMIA DJIBOUTI	GSBDD SMP
13RDP	92RI	COMILI BALARD/RH	DIASS FANC	EMIA GUYANE	GSBDD STC
13RG	93RAM	COMLE	DIASS FAPF	EMIA NOUVELLE- CALEDONIE	GSBDD TLN
14BSMAT	9BIMA	COMLOG	DIASS FAZSOI	EMIA SAINT DENIS	GSBDD TLS
14RISLP	9BSAM	COMMAT	DIASS FFDJ	EMIAZDS NORD	GSBDD TRS
152RI	9RIMA	COMMF	DIASS FFEAU	EMO TERRE	GSBDD VCN
16BCP	ALINDIEN COMFOR EAU	COMNORD/RH	DICOD	EMOT LILLE	GSBDD VLC
17GA	AMAIANT ANTILLES	COMRENS	DICOM ANT	EMOT PARIS	GSBDD VLM
17RGP	AMAIANT CAYENNE	COMSIC	DICOM EFG	EMS	GSBDD VLY
19RG	AMAIANT DJIBOUTI	COMSMV	DICOM EFS	EMSOME	GSBDD VRN
1RA	AMAIANT NOUMEA	COMSUP POLYNESIE	DICOM FFCI	EMZD BORDEAUX	GSPI
1RCA	AMAIANT SAINT DENIS LA REUNION	COMSUP SAINT DENIS	DICOM FFDJ	EMZD LYON	HIA CLERMONT- TONNERRE
1RCH	ARD	COMTN	DICOM FFEAU	EMZD MARSEILLE	HIA DESGENETTES
1RCP	ARD/CMFP	COS	DICOM GUF	EMZD METZ	HIA LAVERAN
1RE	ARD/CTIC	CPA SATORY	DICOM LRM	EMZD PARIS	HIA LEGOUEST
1REC	ARD/PDM BORDEAUX	CPEOM	DICOM NC	EMZD RENNES	HIA PERCY
1REG	ARD/PDM LYON	CPES	DICOM PYF	ENSOA	HIA ROBERT- PICQUE
1RHC	ARD/PDM MARSEILLE	CPIC	DID CAYENNE	EPEE BORDEAUX	HIA SAINTE ANNE
1RHP	ARD/PDM METZ	CPIS	DID DAKAR	EPEE MARSEILLE	IAT
1RI	ARD/PDM RENNES	CPOIA	DID DJIBOUTI	EPEE RENNES	IGAT
1RIMA	BA106	CRE CHAUMONT	DID FORT DE FRANCE	EP MUCHAMPAGNE LORRAINE	IPDE CRE BOUY
1RPIMA	BAT RES IDF-24RI	CRE SARREBOURG	DID LIBREVILLE	ERSA MARSEILLE	IRBA

1RS	BDD CVM	CRE SATORY	DID NOUMEA	ERSA VITRY	ISSA
1RTIR	BEA-E	CRR-FR	DID PAPEETE	ESCC	LM AIX
1RTP	BEAD TT	CRRE/BQG	DID SAINT DENIS LA REUNION	ESID BORDEAUX	LM AUTUN
21RIMA	BFA	CRRE/DSN	DIRISI ABU DHABI	ESID BREST	LM SAINT CYR
25RGA	BFA/BCS	CRT	DIRISI BORDEAUX	ESID ILE DE FRANCE	PCA
27BCA	BPIA	CSFM	DIRISI BREST	ESID LYON	PCFL
27BIM	BSPP	CSLSEA	DIRISI CAYENNE	ESID METZ	PFAF CE
28GG	CABCEMAT	CSMV BRETIGNY	DIRISI DAKAR	ESID RENNES	PFAF CO
28RTRS	CABINET/CHANCELLERIE	CSMV LA ROCHELLE	DIRISI FORT DE FRANCE	ESID TOULON	PFAF IDF
2BB	CAMID	CSMV MONTIGNY	DIRISI IDF-8RTRS	ESNIDF	PFAT
2RD	CAMP LA COURTINE	CSN CAYENNE	DIRISI LIBREVILLE	ESNNE	PFC NE
2REG	CASOM GUYANE	CSN FORT DE FRANCE	DIRISI LYON	ESNNO	PFC O
2REI	CASOM NOUVELLE-CALEDONIE	CSN GUADELOUPE	DIRISI METZ	ESNSE	PFC SE
2REP	CCIAT	CSN NOUVELLE-CALEDONIE	DIRISI NOUMEA	ESNSO	PFC SO
2RH	CDEC	CSN POLYNESIE	DIRISI PAPEETE	ETAP	PIAM
2RIMA	CEARH SSA	CSN SAINT DENIS LA REUNION-MAYOTTE	DIRISI RENNES	EVDG	PNM
2RMAT	CECLANT/RH	CSOA	DIRISI SAINT DENIS LA REUNION	GAMSTAT	POLE OPS SECU ADMIN
2RPIMA	CECPC 3RA	CTAS METZ	DIRISI TOULON	GIH	PRSD ANTILLES
31RG	CENTAC	CTSA	DLEM	GRLE	PRSD GABON
33RIMA	CENTIAL 51RI	CTTS	DPMA	GRS IDF	PRSD GUYANE
35RAP	CENZUB 94RI	DAPSA	DRH-MD/CAB/CRHP-MIL	GRS NE	PRSD NOUMEA
35RI	CEPIA	DAT DAKAR	DRHAT BALARD	GRS NO	PRSD REUNION
3RAMA	CERHS	DAT DJIBOUTI	DRHAT BALARD/GDIR	GRS SE	PRSD SENEGAL

3REI	CETID	DAT GIENS	DRHAT TOURS	GRS SO	RICM
3RG	CFA-PTL	DAT LIBREVILLE	DRHAT VINCENNES	GSBDD AGE	RIMAP NC
3RH	CFEEE	DAT MAYOTTE	DRHAT VINCENNES/BCONCOURS	GSBDD AMS	RIMAP-P
3RHC	CFIA NH90	DAT NOUVELLE- CALEDONIE	DRM	GSBDD BFT	RMED
3RIMA	CFIAR	DC DIRISI	DRSD/RH	GSBDD BGA	RMT
3RMAT	CFIII	DCSCA	DSAE	GSBDD BLG	RSMA GUADELOUPE
3RPIMA	CFIM COETQUIDAN	DCSEA	DSEA DJIBOUTI	GSBDD BMA	RSMA GUYANE
40RA	CFIM DIEUZE	DCSID	DSEA FAAG	GSBDD BSL	RSMA MARTINIQUE
40RTRS	CFIM11BP	DCSSA	DSEA FAZSOI	GSBDD BSN	RSMA NOUVELLE- CALEDONIE
41RTRS	CFT	DE AULNAT	DSEA PACIFIQUE	GSBDD CBG	RSMA PF
44RI	CGA	DE CANJUERS	DSIN	GSBDD CCN	RSMA REUNION
44RTRS	CIAE	DEA AVORD	DSMA PERIGUEUX	GSBDD CFD	SAMHA
48RTRS	CIAO	DEA CAZAUX	DSNJ	GSBDD CLR	SDBC/DCM
4RCH	CIAS	DEA COGNAC	EALAT DAX	GSBDD CQV	SEEAD
4RE	CICDE	DEA EVREUX	EALAT LE LUC	GSBDD CRL	SESU
4RHFS	CICOS	DEA ISTRES	EALAT LE LUC/DET BOURGES	GSBDD CVI	SGA/CHANCELLERIE
4RMAT	CIE	DEA LUXEUIL	EALAT LE LUC/DET ROCHEFORT	GSBDD CVM	SGDSN-AG- CHANCELLERIE- PARIS
4RMAT/DET DRAGUIGNAN	CIEC	DEA MONT DE MARSAN	ECA	GSBDD CZX	SGDSN-SAG-RH
501RCC	CIM	DEA NANCY	ECMSSA	GSBDD DGN	SHD
503RTRN	CIMCI	DEA ORANGE	ECOLE FOURRIERS	GSBDD EVX	SICO
511RTRN	CIMD	DEA SAINT DIZIER	ECOLE POLYTECHNIQUE	GSBDD GAP	SIMMT
515RTRN	CIRL	DEA SOLENZARA	ECPAD	GSBDD GVC	SIMU
516RTRN	CIRP	DEA TOURS	EDIACA	GSBDD ISP	SLC METZ

519GTM	CISDP	DEA VILLACOUBLAY	EFA TIGRE	GSBDD LLE	SLC RENNES
53RTRS	CISMF	DEALAT DAX	EG	GSBDD LNM	SLC TOULON
54RA	CMA01	DEALAT ETAIN	EGI	GSBDD LVB	SLM TOULON
54RTRS	CMA02	DEALAT LE CANNET	EH PYRENEES	GSBDD LXE	SMITER
5RC	CMA03	DEALAT PAU	ELOCA ANGERS	GSBDD MHY	SMSIF-RH
5RD	CMA04	DEALAT PHALSBOURG	ELOCA BRETAGNE	GSBDD MNM	SPRA
5RHC	CMA09	DEAN LANDIVISIAU	ELOCA CHATRES	GSBDD MRS	STAT
5RIAOM	CMA11	DEAN LANN BIHOUE	ELOCA MARSEILLE	GSBDD MTN	UFV
61RA	CMA12	DELPIA	ELOCA MOURMELON	GSBDD MTZ	UIISC1
68RAA	CMA14	DEM DAKAR	ELOCA ROANNE	GSBDD NCY	UIISC5
6BIMA	CMA15	DEM GUYANE	EM1DIV	GSBDD NLL	UIISC7

2. OBJECTIFS DU RECRUTEMENT SEMI-DIRECT.

Le recrutement semi-direct est au cœur du dispositif de sélection et de promotion interne constitutif de la cohésion de l'armée de terre.

Le recrutement semi-direct offre aux meilleurs militaires du rang (MDR) volontaires une promotion interne leur ouvrant des perspectives de carrière identiques à celles des sous-officiers de recrutement direct. Ils ont donc eux aussi vocation à dérouler un parcours professionnel complet et une carrière longue incluant le brevet supérieur technique de l'armée de terre (BSTAT), l'admission au statut de sous-officiers de carrière (SOC) et pour certains d'entre eux à postuler au recrutement officier.

3. MODIFICATION DU CADENCEMENT DES TRAVAUX DE SELECTION.

De façon à atteindre les besoins en recrutement sous-officiers et également à réduire les délais d'envoi en formation générale de 1^{er} niveau (FG1), pour la sélection 2021, deux sélections sous-officiers semi-direct seront réalisées.

L'une au premier semestre et l'autre au second semestre de l'année de sélection (en 2020 pour le millésime 2021).

Les travaux du recrutement semi-direct seront avancés d'un mois en corrélation avec les travaux du recrutement rang pour permettre une mutualisation des réunions de sélection aussi bien dans les formations administratives qu'au sein de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).

Les deux sélections aboutiront à deux décisions émises par la DRHAT :

- la première en juin 2020 qui sera réalisée prioritairement à partir des candidats classés à inscrire en priorité (IP) y compris les sélections des CFA ou à inscrire si possible (IS) remplissant les conditions et critères à la date d'enregistrement de la candidature ;
- la deuxième en octobre 2020 qui sera réalisée à partir du restant des candidatures transmises par les formations administratives.

Cette répartition est susceptible d'évoluer en fonction du volume des candidatures transmises.

Le calendrier en annexe VII. de la présente circulaire décrit précisément les créneaux des travaux de sélection.

Les priorisations de session seront demandées au début de la campagne (mars 2020) de façon à optimiser la sélection en fonction des désidérats des formations administratives.

Toujours dans un souci de réduction des délais, les candidatures sélectionnées :

- lors de la première sélection de juin 2020 auront vocation à partir en priorité en FG1 sur les sessions d'août et décembre 2020 ainsi que janvier 2021 (sous réserve des besoins à honorer) ;
- lors de la deuxième sélection d'octobre 2020 auront vocation à partir en priorité en FG1 sur les sessions de décembre 2020 (sous réserve des besoins à honorer), janvier et avril 2021.

Il est à noter qu'en fonction du résultat de la première campagne du recrutement semi-direct, une deuxième campagne pourrait être mise en œuvre si besoin.

De même, en fonction des résultats de la première sélection, un appel à des candidatures complémentaires pourra être réalisé en juin 2020 si besoin.

4. CANDIDATURES.

4.1. Conditions de candidature.

Le recrutement semi-direct des sous-officiers est ouvert sans condition d'âge aux soldats, caporaux et caporaux-chefs sous contrat, remplissant les conditions générales suivantes :

- avoir accompli au moins deux ans de service effectif et moins de dix ans de service effectif, durée appréciée au 31 décembre 2020 exclu (c'est-à-dire pour un MDR n'ayant aucune interruption de service, être entré en service entre le 1^{er} janvier 2011 inclus et le 31 décembre 2018 inclus) ;
- être titulaire du certificat militaire élémentaire (CME) et d'un certificat technique élémentaire (CTE) à la date de l'enregistrement de la candidature.

La période de candidature est exceptionnellement allongée d'une année pour le millésime 2021 de façon à permettre l'augmentation du nombre de candidatures.

Un dialogue pourra être exceptionnellement engagé avec la DRHAT pour les candidats qui n'auraient pas finalisé totalement leur CME ou leur CTE à la date d'enregistrement de la candidature, ou pour d'éventuelles demandes de dérogation aux conditions d'ancienneté. Toutefois, ces candidatures ne pourront pas faire l'objet d'une sélection par les CFA ; la sélection sera du ressort exclusif de la DRHAT telle que décrite au point 5. de la présente circulaire.

Concernant les militaires du rang affectés en service hors métropole (SHM), peuvent être sélectionnés par leurs CFA ou par la DRHAT, uniquement les candidats dans les situations spécifiées ci-dessous :

- candidats affectés OME au PAM 2018 et réunissant 2 ans de SHM en 2020 :
 - en cas de sélection, ils seront mutés en métropole au PAM 2021.
- candidats affectés OME au PAM 2019 et ayant 1 an de SHM en 2020 :
 - en cas de sélection, ils feront l'objet d'une réduction d'affectation d'office et seront mutés en métropole au PAM 2021.

4.2. Choix des domaines de spécialités et natures de filière de recrutement.

Le recrutement des sous-officiers semi-direct se fonde sur le potentiel détecté du MDR.

Les candidats ont vocation à postuler pour la nature de filière correspondant à leur emploi intrinsèque principal (EIP).

Cependant, les candidats qui disposent d'une qualification ou d'une expérience autre et qui souhaitent à ce titre postuler pour une autre nature de filière sont encouragés à le faire. Ils doivent justifier auprès de la DRHAT des prérequis décrits dans l'annexe IV. de la présente circulaire.

Les candidats peuvent ainsi postuler sur plusieurs natures de filière (celle de leur EIP et celle(s) pour laquelle ils disposent des qualifications requises) : ils présentent alors une candidature multiple au titre d'un même formulaire unique de demande (FUD).

5. SÉLECTION PAR LES COMMANDANTS DE FORMATION ADMINISTRATIVE.

5.1. Droit au recrutement des commandants de formation administrative.

Une note confidentielle du bureau militaires du rang de la sous-direction gestion du personnel de la DRHAT (DRHAT/SDG/BMDR) adressée aux CFA, détaille les natures de filière ouvertes à leur décision et le nombre de candidats pouvant être sélectionnés directement par leur soin.

5.2. Critères de sélection.

Les CFA ayant reçu un droit au recrutement exerceront impérativement leurs choix parmi les candidats proposés répondant aux critères suivants :

- remplir les conditions d'aptitude minimales à servir définies au point 4.3. de [l'instruction n° 812/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 16 février 2018](#) relative aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de terre ;
- n'avoir encouru aucune sanction d'un taux égal ou supérieur à vingt jours d'arrêts sans sursis non effacée ; jusqu'au jour précédant la date de publication de la décision de nomination au grade de sergent (dans le cas où une sanction d'un taux supérieur ou égal à vingt jours d'arrêts est infligée à un candidat après verrouillage de son FUD, la formation administrative en informera immédiatement la DRHAT/sous-direction gestion (SDG)/bureau militaires du rang (BMDR) ;
- aucun niveau de diplôme civil minimum n'est exigé à compter du millésime 2021. Cependant l'avis du CFA devra souligner l'aptitude du candidat à dérouler un parcours sous-officiers complet ;
- pour les candidats non titulaires du CTE du domaine de spécialités pour lequel ils postulent, satisfaire aux critères spécifiques énoncés dans l'annexe IV. de la présente circulaire ; pour ces candidats, aucune dérogation sur le niveau minimum scolaire requis ne sera admise ;
- pouvoir justifier d'un niveau sportif consistant à être classé au minimum 3 au contrôle de la condition physique générale (CCPG) (dont une note minimale de 6 sur 20 à l'épreuve d'aisance aquatique) et au contrôle de la condition physique spécifique (CCPS) effectués au titre de la période de notation allant du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020.

Le critère de la notation minimal NGC1 est supprimé afin de permettre aux chefs de sélectionner des candidats jeunes en service qui n'auraient pas encore obtenus le niveau minimal de 1.

La sélection réalisée par le chef de corps prendra en compte la qualité de la notation de l'intéressé appréciée dans la globalité (appréciation littérale, évolution, potentiel sous-officiers).

Ne peuvent être choisis directement par les CFA mais proposés à la sélection de la DRHAT conformément au paragraphe 4 :

- les candidats ne répondant pas à la totalité de ces critères ;
- les candidats faisant l'objet d'une dérogation aux critères d'aptitude médicale et/ou aux CCPG et/ou aux CCPS. Ils font l'objet d'un FUD de dérogation (DROG) ;
- dans ce FUD, le CFA doit se positionner sur l'aptitude de l'intéressé à dérouler un parcours sous-officiers malgré cette dérogation ;
- le motif et les mesures en cours (exemple : rendez-vous médical ou date de CCPG à venir) devront également être précisés ;
- celui-ci devra mentionner si l'inaptitude médicale est liée ou non au service.

Les candidats sélectionnés qui ne détiennent pas la qualification tireur instruction sur le tir de combat (IST-C) au fusil d'assaut de la manufacture d'armes de Saint-Étienne (FAMAS) ou au fusil d'assaut HK 416 devront faire l'objet d'un effort interne de formation leur permettant d'acquérir cette qualification avant de rejoindre l'ENSOA.

5.3. Désignation des candidats par les commandants de formation administrative.

Les dossiers de candidature sont établis au moyen du FUD [l'infotype (IT) 9524, sous-type SOSD] dont les modalités de rédaction sont décrites dans l'annexe I. de la présente circulaire. Ils sont réceptionnés par la DRHAT. Au sein de chaque formation administrative, les candidats sont classés tous domaines de spécialités confondus, selon l'ordre de priorité fixé par le CFA. Les candidats retenus par les CFA sont classés en tête.

Ce classement est accompagné d'une des mentions d'appui suivantes sans notion de quotas :

- à inscrire en priorité (IP), mention obligatoire pour tous les candidats retenus par le CFA ;
- à inscrire si possible (IS) ;
- peut attendre (AT).

Un effort doit être fait au sein de chaque formation administrative pour atteindre l'objectif de 8 p.100. de candidatures IP et IS sur l'ensemble des candidatures potentielles (MDR en activité et rentrant dans les conditions d'ancienneté du millésime de recrutement).

La date limite de verrouillage des FUD est fixée au 2 mars 2020.

Toute modification d'un FUD verrouillé n'est possible qu'après demande auprès de la section statut de la DRHAT/SDG/BMDR.

La décision de sélection des candidats retenus par le CFA est adressée à la DRHAT avant le 2 mars 2020 suivant le modèle décrit en annexe VIII. de la présente circulaire.

Un état des récompenses et sanctions pour chaque candidat sélectionné par le CFA est joint à la décision de sélection.

Les candidats sélectionnés se voient notifier individuellement leur recrutement au sein de leur formation administrative.

Les candidats en candidature multiple retenus par leur CFA dans leur EIP ne seront pas étudiés sur les autres filières.

Dès création du FUD de candidature, les formations d'emploi devront prioriser les sessions (août et novembre de l'année 2020 et janvier à avril de l'année 2021) pour l'envoi en formation de leurs candidats.

La DRHAT inscrit les candidats sélectionnés en priorité en fonction des impératifs de formation tout en tenant compte au maximum des desiderata des formations administratives.

6. SELECTION PAR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (FUSIONNEMENT NATIONAL).

6.1. Candidats concernés par le fusionnement national.

La sélection des candidats opérée par le général directeur des ressources humaines de l'armée de terre, dans le courant du mois de juin et octobre 2020, portera sur les dossiers :

- des candidats n'appartenant pas à une formation administrative décrite en annexe VII. de la présente circulaire ;
- des candidats n'appartenant pas à une nature de filière ouverte à la décision du CFA ;
- des candidats qui n'ont pas été retenus par le CFA au titre du volume qui lui a été attribué ;
- des candidats ne remplissant pas la totalité des critères de sélection ainsi que ceux qui font l'objet d'une demande de dérogation aux conditions de candidature adressée par leur CFA.

6.2. Critères de sélection.

La DRHAT exerce prioritairement son choix parmi les candidats proposés répondant aux critères suivants :

- remplir les conditions d'aptitude minimales à servir définies au point 4.3. de [l'instruction n° 812/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 16 février 2018](#) relative aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de terre ;
- n'avoir encouru aucune sanction d'un taux égal ou supérieur à vingt jours d'arrêts sans sursis entre le 1^{er} janvier 2019 et le jour précédant la date de publication de la décision de nomination au grade de sergent (dans le cas où une sanction d'un taux supérieur ou égal à vingt jours d'arrêts est infligée à un candidat après verrouillage de son FUD, la formation administrative en informera immédiatement la DRHAT/sous-direction gestion (SDG)/bureau militaires du rang (BMDR) ;
- aucun niveau de diplôme civil minimum n'est exigé à compter du millésime 2021 cependant l'avis du chef de corps devra souligner l'aptitude du candidat à dérouler un parcours sous-officiers complet ;
- pour les candidats non titulaires du CTE du domaine de spécialités pour laquelle ils postulent, satisfaire aux critères spécifiques énoncés dans l'annexe IV. de la présente circulaire, pour ces candidats, aucune dérogation sur le niveau minimum scolaire requis ne sera admise ;
- pouvoir justifier d'un niveau sportif consistant à être classé au minimum 3 au contrôle de la condition physique générale (CCPG) (dont une note minimale de 6 sur 20 à l'épreuve d'aisance aquatique) et au contrôle de la condition physique spécifique (CCPS) effectués au titre de la période de notation du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020.

Le critère de la NGC1 minimale est supprimé cependant la DRHAT appréciera les candidatures en fonction de la qualité globale de la notation.

Toute dérogation aux critères d'aptitude médicale et/ou d'exemption aux CCPG et/ou CCPS doit faire l'objet d'un FUD de dérogation (DROG). Celui-ci devra mentionner si l'inaptitude médicale est liée ou non au service ainsi que le détail des inaptitudes (voir annexe I.).

Les candidats sélectionnés qui ne détiennent pas la qualification tireur IST-C au FAMAS ou au fusil d'assaut HK 416 doivent faire l'objet d'un effort interne de

formation leur permettant d'acquérir cette qualification avant de rejoindre l'ENSOA.

6.3. Désignation des candidats par la direction des ressources humaines de l'armée de terre.

La procédure de désignation est identique à celle précisée au 5.3. de la présente circulaire.

7. CANDIDATS SÉLECTIONNÉS.

La liste des candidats retenus par les CFA et par la DRHAT sera diffusée par la section statut de la DRHAT/SDG/BMDR dans le courant des mois de juin et octobre 2020. Cette liste se compose d'une liste principale (qui comptera l'ensemble des candidats retenus par les CFA et certains des candidats retenus par la DRHAT) et d'une liste complémentaire.

Les candidats sélectionnés devront être aptes aux CCPM afin de suivre la formation générale de 1^{er} niveau. Les éventuelles dérogations seront accordées au cas par cas par la DRHAT en fonction des inaptitudes de l'intéressé.

Dès réception de la liste, les candidats sélectionnés par la DRHAT se voient notifier individuellement leur recrutement au sein de leur formation administrative. Les candidats sélectionnés par la DRHAT en liste complémentaire seront informés par leur CFA de leur vocation à remplacer des désistements de candidats sélectionnés en liste principale.

Au plus tard un mois avant chaque session, la DRHAT adresse aux formations administratives les désignations d'admission en formation (DAF) des candidats.

Les candidats sont convoqués en fonction des volumes autorisés par les plans de formation. Les candidats sélectionnés sur la liste complémentaire ne sont convoqués que si la liste des candidats sélectionnés sur la liste principale ne suffit pas à honorer le plan de recrutement (remplacement des échecs et des désistements).

8. FORMATION.

Les modalités de formation font l'objet de l'annexe III. de la présente circulaire.

9. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.

Les formations administratives veillent à la mise à jour des données dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) CONCERTO pour le 15 du mois précédant la formation. Ces données sont consultables par l'ENSOA. La liste des données figure en annexe IX.

10. NOMINATION AU GRADE DE SERGENT.

Les dates d'attribution du certificat militaire de 1^{er} degré (CM1) et de nomination au grade de sergent sont communiquées par la DRHAT lors de la diffusion du plan de recrutement (PR) 2021.

À l'issue du stage, l'ENSOA adresse au bureau chancellerie - section insertion journal officiel/bulletin officiel de la DRHAT, pour les candidats ayant obtenu le CM1, le projet de décision de nomination au grade de sergent avec copie à la section statut de la DRHAT/SDG/BMDR.

11. LIEN CONTRACTUEL AU SERVICE.

La nomination au grade de sergent entraîne la signature d'un contrat d'au moins cinq ans qui se substitue au contrat en cours à compter de la date de la nomination au grade de sergent. En cas de refus de l'intéressé de souscrire un contrat de substitution, ce dernier ne peut pas être envoyé en formation de spécialité en vue de l'obtention du certificat technique de 1^{er} degré (CT 1) ce qui empêchera l'obtention du BSAT. Afin de sensibiliser le candidat à ce lien contractuel au service dès son inscription, il mentionnera obligatoirement dans le FUD de candidature qu'il s'engage à signer un contrat de substitution après obtention du CM1 (cf. annexe II. de la présente circulaire).

12. POINTS PARTICULIERS.

12.1. Modalités d'information des engagés volontaires de l'armée de terre sur le recrutement semi-direct.

Les EVAT seront informés de la possibilité du recrutement sous-officier par la voie semi-directe selon les modalités définies par l'[instruction n° 13000/DEF/RH-AT/PRH/MDR du 14 juin 2019](#) relative au bilan professionnel de carrière et à l'orientation des engagés volontaires de l'armée de terre. À cette occasion, ils sont informés qu'ils ont vocation à atteindre le palier de la retraite à jouissance immédiate (RJI) par des renouvellements de contrats successifs.

12.2. Report A+1 des candidats sélectionnés.

Les EVAT sélectionnés par leurs CFA ou par la DRHAT sont recrutés au titre du recrutement semi-direct de l'année A-1 et A du millésime de candidature (par exemple : recrutement semi-direct 2021 : année 2020 et 2021). Un report sur l'année A+1 (par exemple : SD 2021, report en 2022) peut néanmoins être accordé lorsque l'intéressé est dans l'incapacité de partir en FG1 l'année A. La formation administrative contactera par mail, dans ce cas exceptionnel, la DRHAT/BMDR/CELLULE COORDINATION. Les circonstances invoquées doivent être, alors, dûment justifiées par l'intéressé et par sa hiérarchie.

12.3. Mobilité.

Les candidats au recrutement sous-officier d'origine semi-directe ont vocation à être maintenus dans leur formation administrative d'origine à l'issue de leur formation.

Toutefois, les candidats sélectionnés au titre d'une nature de filière qui n'existe pas dans leur formation administrative ou pour laquelle la formation administrative n'a pas de postes de niveau fonctionnel n° 2 (NF2) disponibles peuvent faire l'objet d'une mobilité afin de suivre un parcours professionnel cohérent. Cette possibilité devra être évoquée dès l'annonce de la candidature. Elle fera l'objet d'un dialogue ultérieur entre la formation administrative et le bureau de gestion.

Les sous-officiers d'origine semi-directe des troupes de marine conservent leur vocation à servir hors métropole.

Le militaire du rang volontaire pour une affectation en SHM devra être informé lors de l'établissement de sa FIDEMUT par son responsable des ressources humaines (RRH) qu'il ne pourra pas être sélectionné pour le recrutement semi-direct l'année de son départ en SHM. En revanche, le candidat pourra être sélectionné à partir de sa 1^{re} année de SHM conformément aux modalités spécifiées en 4.1.

13. TEXTE ABROGÉ.

[La circulaire n° 4020/DEF/RH-AT/EP/PRH/SOFF du 7 janvier 2019](#) relative au recrutement semi-direct des sous-officiers en 2020 est abrogée.

14. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin Officiel* des armées.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur des études et de la politique,*

Marc CONRUYT.

ANNEXES

ANNEXE I.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

Toutes les informations nécessaires à la sélection des candidats (notation, ancienneté de service et interruption de service, diplômes civils et militaires, certificat médical d'aptitude en cours de validité, CCPM effectué au titre de l'année 2020, permis) doivent être mises à jour dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) CONCERTO.

L'adresse internet du candidat devra impérativement être renseignée dans le SIRH CONCERTO dans le cadre des sondages réalisés par la DRHAT.

Le certificat médical d'aptitude en cours de validité doit couvrir la période allant jusqu'à la sélection (fin octobre). Le renouvellement de l'aptitude médicale doit être anticipé localement.

Pour les candidatures relevant de leur décision, les CFA rendent une décision conforme au modèle décrit en annexe VIII. de la présente circulaire.

Pour les candidatures relevant de la décision de la DRHAT, les CFA formulent un avis d'opportunité dans lequel est fait mention :

- du potentiel sous-officier du candidat ;
- de son aptitude immédiate à occuper un poste NF2 (pour chaque domaine dans lequel il postule) ;
- le cas échéant, d'une éventuelle demande de dérogation en cas d'inaptitude médicale liée ou non au service, en cas de CCPM non effectués pour une raison valable s'étant imposée à l'intéressé. La demande de dérogation s'effectue au moyen d'un FUD, IT 9524, sous-type DROG. Le certificat médical d'aptitude en cours de validité et le rapport circonstancié sont enregistrés dans le SIRH CONCERTO.

Les demandes de dérogations sont étudiées au cours de la réunion décisionnelle de la DRHAT. En cas de dérogation médicale, le FUD doit mentionner impérativement les épreuves pour lesquelles le candidat est exempté (corde, PO, piste d'audace, TIOR, piscine notamment) Les éléments mentionnés doivent permettre par ailleurs de déterminer quelles actions de formation ne pourront être menées à l'ENSOA par l'intéressé (exemption de charges lourdes par exemple).

Sauf justification, la mention d'appui et le classement doivent être en cohérence avec le dernier bulletin de notation annuelle de l'intéressé, notamment l'aptitude aux responsabilités supérieures ainsi que le potentiel à une catégorie supérieure.

Les FUD de candidature doivent faire impérativement apparaître le nom du RRH correspondant afin que la DRHAT puisse le contacter en cas de besoin.

ANNEXE II.

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DU FORMULAIRE UNIQUE DE DEMANDE POUR LE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE SEMI-DIRECTE.

Le FUD pour le recrutement des sous-officiers d'origine semi-directe comporte deux feuillets renseignés et imprimés.

La création du FUD est effectuée à partir du SIRH CONCERTO dans l'IT 9524, sous-type SOSD.

1^{er} FEUILLET.

Le premier feuillet est destiné à recueillir la demande de l'intéressé. Les champs à renseigner sont les suivants :

DATE DE DÉPÔT.	PORTER ICI LA DATE DE CREATION DU FUD.
TÉLÉPHONE GESTIONNAIRE.	PORTER LE NUMERO DU TRAITANT DES RESSOURCES HUMAINES (RH) DE LA FORMATION ADMINISTRATIVE.
TEXTES DE RÉFÉRENCE.	TEXTE 1. INSTRUCTION N° 2000/ARM/RH- AT/PRH/LEG DU 2 DECEMBRE 2019.
	TEXTE 2. INSTRUCTION N° 954/ARM/RH- AT/PRH/SOFF DU 20 OCTOBRE 2017.

	TEXTE 3. LA PRESENTE CIRCULAIRE.
PIÈCE JOINTE.	SI BESOIN : BULLETIN DE SANCTION, JUSTIFICATIF D'ACCIDENT EN SERVICE, RAPPORT CIRCONSTANCE.
EXERCICE.	2021.
DOMAINE DE SPÉCIALITÉS.	À RENSEIGNER EN CONFORMITE AVEC LA SPECIALITE DETENUE PAR L'INTERESSE ET LE TRIGRAMME DU REPERTOIRE DES METIERS DE L'ARMEE DE TERRE.
FILIÈRE.	À RENSEIGNER EN CONFORMITE AVEC LA SPECIALITE DETENUE PAR L'INTERESSE ET LE TRIGRAMME DU REPERTOIRE DES METIERS DE L'ARMEE DE TERRE.
OPTION FILIÈRE.	INSCRIRE LES FILIERES SELECTIONNEES. IL EST VIVEMENT RECOMMANDE DE POSTULER A PLUSIEURS FILIERES, MAIS TROIS AU MAXIMUM.
MOTIVATION, RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.	PORTER ICI LES ELEMENTS DONNES PAR LE CANDIDAT. EN OUTRE, LE CANDIDAT AJOUTE OBLIGATOIREMENT ICI LES PHRASES SUIVANTES « SI MA CANDIDATURE EST RETENUE, JE RECONNAIS AVOIR ETE INFORME QU'EN VERTU DES TEXTES EN VIGUEUR JE SERAIS TENU DE SIGNER UN CONTRAT DE SUBSTITUTION D'UNE DUREE MINIMALE DE CINQ ANS ET COUVRANT LE LIEN AU SERVICE EXIGEE A L'ISSUE DE MA FUTURE FS1 ». « L'INTERESSE ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA CIRCULAIRE ANNUELLE DE REFERENCE RELATIVE AU RECRUTEMENT SOUS- OFFICIERS AUQUEL IL SE PORTE CANDIDAT. » (case à cocher)
DATE DE SIGNATURE DE L'ADMINISTRÉ.	PORTER ICI LA DATE DE SIGNATURE DU DOCUMENT PAR LE CANDIDAT.
DATE.	DATE DE SIGNATURE DE L'AUTORITE QUI REÇOIT LA DEMANDE.

ATTACHE DE SIGNATURE.	GRADE, NOM ET FONCTION DE L'AUTORITE CHARGÉE DE LA RECEPTION DE LA DEMANDE.
-----------------------	---

À l'issue de cette saisie, les données doivent être sauvegardées et le feuillet imprimé, vérifié et signé par les deux parties. Tous les renseignements portés sur le feuillet imprimé et notamment ceux figurant dans le bandeau administratif doivent être vérifiés avant signature.

2^e FEUILLET.

Le second feuillet de ce FUD permet de recueillir les avis et classement du CFA.

L'accès à ce document est effectué en cochant, puis en sauvegardant, la case « avis du CFA » dans l'IT 9524, sous-type SDSO. Sur ce feuillet, les champs à renseigner sont les suivants :

AVIS OU DÉCISION DU CHEF DE FORMATION ADMINISTRATIVE.	SAISIR L'AVIS SOUS FORME DE TEXTE LIBRE + MENTION PARTICULIERE PRECISEE EN ANNEXE I.
CLASSEMENT.	SAISIR LE NUMERATEUR ET LE DENOMINATEUR POUR TOUTES LES MENTIONS D'APPUI.
SELECTION DU CDC (DROITS FOT).	COCHER LA CASE EXCLUSIVEMENT POUR LES CANDIDATS SELECTIONNES PAR LEUR CFA.
MENTION D'APPUI.	SAISIR LA MENTION : INSCRIRE EN PRIORITE (IP) OU INSCRIRE SI POSSIBLE (IS) OU ATTENDRE (AT). NE PAS UTILISER LES CODES NON CLASSES (NC) NI NON PRESENTES (NPR).
DATE AVIS.	DATE DE SIGNATURE PAR LE COMMANDANT DE FORMATION ADMINISTRATIVE
GRADE.	GRADE ABREGE DU COMMANDANT DE FORMATION ADMINISTRATIVE
NOM.	NOM DU COMMANDANT DE FORMATION ADMINISTRATIVE.
QUALITÉ.	PRECISER ICI LE NOM DE LA FORMATION ADMINISTRATIVE.

À l'issue de cette saisie, ce deuxième feuillet doit être imprimé, vérifié et signé par les deux parties. Ce deuxième feuillet est imprimé au verso du premier.

Pour que cette demande et les avis qui s'y rapportent soient valides et définitifs, la coche « verrouillé » doit être activée. Pour la campagne 2021, les FUD devront être verrouillés pour le 2 mars 2020.

Toute modification ultérieure du document est rendue impossible. À ce stade, les gestionnaires de la DRHAT peuvent exploiter le FUD et ses pièces jointes.

Tout renoncement à une candidature au recrutement des sous-officiers d'origine semi-directe après émission du FUD de candidature fait l'objet d'une annulation au moyen du FUD correspondant (IT 9524, sous-type ANFE). La formation administrative en informe le BMDR/section statut uniquement par courriel, et ce dès que le FUD est initié. La candidature au recrutement sous-officier d'origine semi-directe étant soumise au volontariat de l'intéressé, ce dernier justifiera son retour sur volontariat dans son FUD d'annulation. Le CFA rédige un avis détaillé sur les raisons de ce désistement (cas de force majeure, aptitude médicale, etc.).

Afin de pouvoir faire appel à la liste complémentaire et placer les remplaçants dans les conditions optimales, les formations administratives doivent signaler les désistements ainsi que les indisponibilités majeures des candidats au plus tard 3 semaines avant le début de la FG1 prévue.

ANNEXE III. FORMATION.

1. FORMATION GÉNÉRALE À L'ÉCOLE NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS.

La FG1 est actuellement programmée pour être dispensée à l'ENSOA, au cours des stages ayant lieu à Saint-Maixent, comme suit :

- promotion incorporée en août 2020 ;
- promotion incorporée en décembre 2020 ;
- promotion incorporée en janvier 2021 ;
- promotion incorporée en avril 2021 ;
- promotion incorporée en août 2021 ;
- promotion incorporée en décembre 2021.

La réussite à l'examen final de formation générale donne lieu à la délivrance du CM1.

Les sergents sont nommés le 1^{er} jour du stage.

La nomination au grade de sergent entraîne la signature d'un contrat de cinq ans qui se substitue au contrat en cours à compter de la date de la nomination au grade de sergent.

En cas d'échec au CM1, le candidat ne bénéficie pas d'un deuxième essai au titre de l'année en cours et doit donc présenter un nouveau dossier de candidature au titre du processus de sélection suivant.

Les candidats doivent se présenter à l'ENSOA munis d'une VMP à jour et couvrant la totalité de la durée du stage.

Les intéressés qui ne sont pas à jour de VMP ne sont pas autorisés à passer les tests d'entrée et sont renvoyés systématiquement dans leur formation d'emploi.

2. FORMATION DE SPÉCIALITÉ DU PREMIER NIVEAU.

Les candidats sont désignés par les sections de mise en formation des bureaux de gestion de la DRHAT en fonction des dates fixées par le calendrier des actions de formation.

Tout candidat désigné pour suivre la formation de spécialité du 1^{er} niveau doit, dès que sa DAF est effective, signer, avant son départ en formation spécialisée, le formulaire d'engagement à servir en position d'activité ou de détachement d'office figurant en annexe de l'arrêté annuel fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.

La formation administrative fait signer le formulaire d'engagement dont l'original est inséré dans le dossier administratif de l'intéressé par la formation chargée de la saisie dans le SIRH CONCERTO [infotype (IT) 9541]. Une copie de ce formulaire est remise par la formation administrative à l'intéressé qui doit la présenter à l'organisme de formation (ODF) dès le premier jour de sa formation spécialisée. En outre, le CFA veille à ce que la limite de durée de service (contrat) permette de respecter la durée de lien au service exigée et, le cas échéant, procède à un renouvellement de contrat adéquat. Un candidat refusant le lien au service ou se présentant à son ODF sans avoir signé le lien au service ne peut être accepté en formation de spécialité. Dans l'hypothèse où un candidat se présente sans le formulaire d'engagement signé, pour des raisons justifiées [retour d'opérations extérieures (OPEX), arrêt maladie, etc.], il signe ce lien directement auprès de l'ODF.

La réussite à l'examen final de formation de spécialité donne lieu à la délivrance du CT 1. Les candidats déjà titulaires d'un CT 1 de leur nature de filière de recrutement semi-direct peuvent être dispensés de cette formation.

ANNEXE IV.

DOMAINES DE SPÉCIALITÉS ET NATURES DE FILIÈRE OUVERTS AUX NON TITULAIRES DU CERTIFICAT TECHNIQUE ÉLÉMENTAIRE DE LA SPÉCIALITÉ.

Les candidats au recrutement semi-direct peuvent postuler pour une nature de filière pour laquelle ils ne détiennent pas le CTE sous certaines conditions. Le tableau ci-dessous précise par domaines de spécialités et natures de filière les conditions pour postuler.

DOMAINE DE SPÉCIALITÉS.	NATURE DE FILIÈRE.	NIVEAU CIVIL OU CERTIFICAT MILITAIRE REQUIS.
Administration (ADM).	ADM et secrétariat (AES).	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP), brevet professionnel (BP) ou baccalauréat professionnel (BAC pro) des métiers du secrétariat, de l'accueil, du secrétariat de direction, de l'administration, de l'archivage.

Communication (COM).	Métiers de l'image (MDI).	Aptitude médicale aux opérations extérieures (OPEX) et au port de charges lourdes.
Gestion des ressources humaines (GRH).	Administration du personnel (ADP).	CAP ou BEP des métiers du secrétariat ou de la comptabilité-gestion ou métier approchant. BAC indifférent. Certificat technique élémentaire Administration du personnel (CTE ADP). Certificat technique élémentaire /administration et secrétariat (CTE /AES).
Musique (MUS).	Musique (MUS).	Réussite à l'agrément technique.
Planification, budget finance (PBF).	Finances (FIN).	BEP métiers du secrétariat, métiers de la comptabilité, métiers du commerce (vente ou gestion). BAC pro secrétariat ou comptabilité. BAC techno sciences et technologies de la gestion. Bac général. CTE ADM/AES.
Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	BAC général CAP, BEP ou BAC pro ou brevet de technicien supérieur (BTS) des métiers de la restauration ou de la vente.
Soutien du combattant (SDC).	Gestion des approvisionnements (GAP).	Indifférent.
	Électromécaniciens frigoristes (EMF).	BEP, BAC pro ou BTS électrotechnique, électromécanique, froid et climatisation, énergétique, électronique.
Aéromobilité (AER).	Sécurité incendie sauvetage (SIS).	Etre titulaire du permis PL.
	Contrôleur circulation aérienne (CSA).	Bac /agrément technique du SECMA.
	Instructeur sol du personnel naviguant (ISP).	Agrément technique antenne de sélection ALAT.
	Membre d'équipage de soute (MES).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la spécialité.
	Météo (MTO).	Bac général/agrément technique de la SECMA et servant dans un RHC.
	Protection reconnaissance déploiement (PRD).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la spécialité.
	Information aéronautique (BIA).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la spécialité.
Artillerie (ART).	Défense sol air (DSA).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la spécialité.
	Appuis feux artillerie (AFA).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la spécialité.

	Coordination des appuis feux (CAF).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la spécialité.
Infanterie (INF).	Infanterie (INF).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la filière.
	Cynotechnie (CYN).	Aptitude au mordant pour les candidats extérieurs à la filière.
Combat des blindés (BLD).	Combat des blindés (BLD).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la filière.
Nucléaire bactériologique chimique (NBC).	Défense NBC (NBC).	Indifférent.
Sécurité (SEC).	Forces de protection et de secours (FPS).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la filière.
Génie (GEN).	Combat du génie (CGE).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la filière.
	Combat du génie (CGE) option plongeurs du combat du génie.	Détention d'au moins une qualification civile ou militaire dans le domaine de la plongée sous-marine. Détention de l'aptitude médicale.
	Énergie électromécanique appliquée (EEA).	BEP électromécanique.
	Déploiements lourds et études (DLE).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la filière.
Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI).	Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI).	BEP des métiers du bâtiment, installation des systèmes énergétiques et climatiques, techniques du gros œuvre, aménagement finition, topographe, construction bois, dessinateur projeteur « bâtiment ». BEP : Travaux publics. BAC S, BAC PRO TEB « technicien d'études du bâtiment », ouvrages du bâtiment.
	Bâtiments infrastructures opérationnelles (BIO).	BEP des métiers du bâtiment, installation des systèmes énergétiques et climatiques, techniques du gros œuvre, aménagement finition, topographe, construction bois, dessinateur projeteur « bâtiment ». BEP : Travaux publics. BAC S, BAC PRO TEB « technicien d'études du bâtiment », ouvrages du bâtiment.
	Emploi systèmes d'information (ESI).	Test de pré-tri informatique (TPI) groupe 3, 4 et 5, bac sciences (S), sciences et techniques de l'ingénieur (STI), BAC pro équipements énergies communications (EEC), systèmes électroniques numériques, micro-informatique et réseaux, systèmes électroniques numériques/habilitation « confidentiel défense » (CD).

Systèmes d'information et de communication (SIC).	Emploi systèmes des réseaux informatiques (EDR).	Test de pré-tri informatique (TPI) groupe 3, 4 et 5 ou bac sciences (S), sciences et techniques de l'ingénieur (STI) ou bac pro équipements énergies communications (EEC), systèmes électroniques numériques, micro-informatique et réseaux, systèmes électroniques numériques/habilitation « confidentiel défense » (CD).
	Emploi des réseaux mobiles (ERM).	Habilitation CD.
	Emploi des supports de télécommunication (EST).	Niveau BAC S, STI, BAC pro technologiques: systèmes électroniques numériques, micro-informatique et réseaux, systèmes électroniques numériques.
Renseignement guerre électronique (RGE).	Interception, localisation, brouillage (ILB).	Réussite aux tests INTE / habilitation « secret-défense » (SD).
	Linguistes (LAR), option arabe.	Réussite aux tests linguistes au centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR) / habilitation SD.
	Analystes (ANA).	Réussite aux tests analystes CFIAR / habilitation SD.
	Recherche par imagerie (IMA).	Aptitude vision stéréoscopique/ habilitation SD. Détenir un bac.
	Drone (DRO) option drone.	Habilitation SD.
	Drone (DRO) option système de drone tactique (SDT)	Bac général / agrément technique antenne de sélection de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) et agrément médical / habilitation SD.
	Recherche humaine aéroportée (RAP) du 13 ^e régiment de dragons parachutistes (RDP).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la spécialité / habilitation SD.
	Recherche humaine, option actions spéciales (SAS) du 1 ^{er} régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la spécialité/habilitation SD. Recrutement ouvert seulement aux candidats du 1 ^{er} RPIMa.
	Recherche humaine recherche commando parachutiste (RCP).	Non ouvert aux candidats ne possédant pas le CTE de la spécialité/habilitation SD.
	Recherche humaine option traitement sources humaines (TSH) au 2 ^e régiment de hussards (RH).	Réussite à l'agrément technique et habilitation SD.
	Cartographie (CAR).	Habilitation SD.
	Topographie (TOP).	Habilitation SD.
	Recherche blindée profonde (RBP) du 2 ^e régiment de hussards (RH).	Réussite à l'agrément technique et habilitation SD.
	Détection et analyse des signaux électromagnétiques (DAS).	BAC S, STI électronique ou électrotechnique ou BAC pro systèmes électroniques numériques ou BEP systèmes électroniques numériques. Habilitation SD.

	Exploitation du renseignement (XPL).	BAC toutes filières/habilitation SD.
Éducation et entraînement physique militaire et sportif (EPS).	Éducation et entraînement physique, militaire et sportif (EPS).	Réussite à l'agrément technique.
	Sports équestres (EQI).	Réussite à l'agrément technique.
Maintenance des matériels aéronautiques (MMA).	Avionique des aéronefs (AVI).	Réussite au test.
	Cellule et motorisation des aéronefs (CMA).	Réussite au test.
	Structure des aéronefs (STA).	BAC pro structures aéronautiques. BAC pro technicien en chaudronnerie industrielle.
	Documentaliste aéromobilité aéronavigabilité (DOC).	Indifférent.
Maintenance (MAI).	Détection électromagnétique (DEM).	Niveau BAC S. BAC STI 2D. BAC pro SN options B et C.
	Gestion des matériels et approvisionnements (GMA).	Niveau BAC S - ES. Bac pro logistique
	Mobilité terrestre (MOT).	Niveau BAC S. BAC pro maintenance véhicules toutes options. BAC pro maintenance des matériels options B et C.
	Optroélectro systèmes anti-chars et NBC (OPT).	Niveau BAC S. BAC STI 2D. BAC pro SN options B et C.
	Matériels de parachutage et largage (PAR).	Niveau de tous types de BAC. Apte troupes aéroportées (TAP). Nécessitera formation CT 1 long. Pour les candidats hors régiments TAP, réussite aux tests TAP
	Pyrotechnie (PYR).	Tout type de BAC
	Maintenance des systèmes d'info et de communication NTI2 techniques numérisées (TNU).	Niveau BAC S. BAC pro SN options B et C.
	Armement (ARM).	Niveau BAC S. BAC pro productique mécanique option décolletage. BAC STI 2D

	Maintenance des systèmes d'information et de communications télécommunications (TLC).	Niveau BAC S. BAC pro SN options B et C.
	Tourelles et conduites de tir (TOU).	BAC pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés BAC pro maintenance des équipements industriels.
Mouvement (MVT).	Régulation des ravitaillements (REG).	Nécessitera formation CT 1 long. Détenir le PL.
	Appui mouvement (APP).	Nécessitera formation CT 1 long. Détenir le PL.
	Livraison par air (LPA).	Apte TAP. Anglais PLS 1111/ 400 points au TOEIC. Nécessitera formation CT 1 long.
	Instruction élémentaire de conduite (IEC).	Détenir le VL.
Santé (SAN).	Administration	CAP, BEP, BAC pro des métiers du secrétariat ou métiers approchant, ou BAC indifférent ou CTE du domaine santé.

ANNEXE V.

CAS PARTICULIERS DE CERTAINES NATURES DE FILIÈRE.

1. NATURE DE FILIÈRE DU DOMAINE DE SPÉCIALITÉS ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIF.

Les MDR candidats au titre de chacune des natures de filière du domaine de spécialités EPS seront convoqués au centre national des sports de la défense (CNSD) afin de passer un agrément technique. Cette convocation nécessite une inscription préalable aux tests par le biais d'un FUD DSTA.

Celui-ci est accordé à l'appui des résultats obtenus lors des épreuves décrites en annexe I. de l'[instruction n° 529/DEF/RH-AT/PMF/DS du 20 mai 2015](#) relative au domaine de spécialités « entraînement physique, militaire et sportif » et à la formation individuelle de spécialité du personnel militaire de carrière, sous contrat et volontaire relevant du domaine.

2. NATURE DE FILIÈRE CYNOTECHNIE.

Les candidats issus d'autres domaines de spécialités ou d'autres filières devront avoir été certifiés préalablement par le référent CYN du commandement interarmées de zone de défense (COIAZD) de rattachement (aptitude à résister « au mordant »). À charge des formations de prendre contact avec le référent CYN avant le verrouillage du FUD.

3. FONCTION SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF.

L'attention des candidats à ce recrutement est attirée sur le fait que les sous-officiers de la nature de filière SAN/AGSS ont vocation à servir, principalement, dans les établissements et formations du service de santé des armées ainsi qu'au régiment médical (RMED).

4. NATURE DE FILIÈRE AVIONIQUE DES AÉRONEFS ET CELLULE MOTORISATION DES AÉRONEFS.

4.1. Test des candidats au recrutement semi-direct 2021.

Les MDR, détenteurs ou non du certificat technique élémentaire (CMA ou AVI) et quel que soit le niveau scolaire détenu, doivent réussir un test organisé en juin 2020 par le détachement de Rochefort. A ce titre, une préparation reposant sur un cours par correspondance est prévue, sous la tutelle du détachement de Rochefort.

En cas d'échec, les candidats désirant postuler au recrutement semi-direct 2022, doivent obligatoirement suivre les cours par correspondance débutant en septembre 2020 et passer le test en juin 2021.

4.2. Préparation des candidats au recrutement semi-direct 2022.

Il est possible pour tous les candidats de présenter exceptionnellement un test d'entrée en octobre 2019 (organisation à charge du détachement de Rochefort). En cas de réussite, le candidat ne poursuit pas le cours par correspondance et intègre immédiatement le vivier des candidats potentiels à la FS 1. Un échec se traduit par la poursuite du cours correspondance et une nouvelle présentation au test de juin 2021.

5. AUTRES FILIERES NECESSITANT L'OBTENTION D'UN AGREMENT TECHNIQUE PREALABLE.

Des tests de sélection sont organisés pour les natures de filière des DS suivants y compris pour les personnels détenteurs d'un CTE de la nature de filière :

- musique (MUS) : nature de filière musique (MUS) ;
- renseignement guerre électronique (RGE) : natures de filière linguiste option arabe (LAR) et linguiste option russe (LRU) ;
- renseignement guerre électronique (RGE) : nature de filière recherche humaine traitement sources humaines (TSH) ;
- renseignement guerre électronique (RGE) : natures de filière : analystes (ANA) ;
- renseignement guerre électronique (RGE) : nature de filière : système de drone tactique (SDT) ;
- aéronautique (AER) : natures de filière instructeur sol du personnel navigant (ISP) et contrôleur circulation aérienne (CSA).

Les inscriptions aux tests se feront conformément aux directives de la DRHAT/SDG/BMDR.

6. HABILITATIONS.

Dès parution de la décision de la DRHAT, la demande d'habilitation confidentiel défense des candidats retenus au titre du domaine SIC ou secret défense des candidats retenus au titre du domaine RGE, devra être initiée dans les plus brefs délais.

ANNEXE VI.

PLAN PRÉVISIONNEL DE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE SEMI-DIRECTE PAR DOMAINE DE SPÉCIALITÉS ET NATURE DE FILIÈRE.

Cette liste permet aux CFA de sensibiliser les candidats sur le nombre de places disponibles au recrutement de sous-officiers d'origine semi-directe pour l'année 2020 dans leur nature de filière de candidature. Par définition, les volumes du plan de recrutement 2021 ne sont pas arrêtés à la date de parution de cette circulaire. Les chiffres sont présentés à titre indicatif.

Pour les natures de filière qui font apparaître « pas de besoins immédiats », les candidatures sont néanmoins possibles et peuvent être retenues par la DRHAT en raison de l'évolution du besoin entre la publication de la présente circulaire et la décision de la DRHAT. Les CFA sont autorisés à proposer des dossiers que la DRHAT, après étude, pourra finalement retenir.

PLAN DE RECRUTEMENT SOUS-OFFICIERS INDICATIF.		
OBJECTIFS PRÉVISIONNELS DE NOMINATION DES SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE SEMI-DIRECTE PAR DOMAINE DE SPÉCIALITÉS ET NATURE DE FILIÈRE.		
DOMAINE DE SPÉCIALITÉS.	NATURE DE FILIÈRE.	OBJECTIFS DE NOMINATION EN SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE SEMI-DIRECTE.
Blindés (BLD).	Combat des blindés (BLD).	58
	TOTAL BLINDÉS.	58
Infanterie (INF).	Infanterie (INF).	165
	Cynotechnie (CYN).	12
	TOTAL INFANTERIE.	177
Éducation physique et sportive (EPS).	Éducation et entraînement physique militaire et sportif (EPS).	13
	Sports équestres (EQI).	5
	TOTAL ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE.	18
Aéromobilité (AER).	Contrôleur circulation aérienne (CSA).	1
	Instructeur sol du personnel navigant (ISP).	Pas de besoin immédiat
	Sécurité incendie sauvetage (SIS).	5
	Météorologie (MTO).	Pas de besoin immédiat
	Aéromobilité (AER).	Pas de besoin immédiat
	Membre d'équipage de soute (MES).	Nouvelle filière
	Protection reconnaissance déploiement (PRD).	Pas de besoin immédiat
	Information aéronautique (BIA).	Nouvelle filière

	TOTAL AÉROMOBILITÉ.	6
Artillerie (ART).	Défense sol-air (DSA).	18
	Appuis feux artillerie (AFA).	21
	Coordination des appuis feux (CAF).	39
	TOTAL ARTILLERIE.	78
Maintenance des matériels aéronautiques (MMA).	Avionique des aéronefs (AVI).	4
	Cellule et motorisation des aéronefs (CMA).	4
	Documentaliste aéromobilité aéronavigabilité (DOC)	2
	Structures des aéronefs (STA).	Pas de besoin immédiat
	TOTAL MAINTENANCE DES MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES.	10
Nucléaire bactériologique chimique (NBC).	Défense NBC (NBC).	10
	TOTAL DÉFENSE NUCLÉAIRE BACTÉRIOLOGIQUE CHIMIQUE.	10
Sécurité (SEC).	Forces de protection et de secours (FPS).	11
	TOTAL SÉCURITÉ.	11
Génie (GEN).	Déploiement lourd et études (DLE).	10
	Combat du génie (CGE).	55
	Énergie électromécanique appliquée (EEA).	15
	TOTAL GÉNIE.	80
	Bâtiments infrastructures opérationnelles (BIO).	Pas de besoin immédiat

Techniques opérationnelles d'infrastructure (TOI).	Techniques opérationnelles d'infrastructure (TOI)	1
	TOTAL BÂTIMENTS INFRASTRUCTURES OPÉRATIONNELLES.	1
Administration (ADM).	Administration et secrétariat (AES).	17
	TOTAL ADMINISTRATION.	17
Planification budget finances (PBF).	Finances (FIN).	4
	TOTAL PLANIFICATION BUDGET FINANCES.	4
Gestion des ressources humaines (GRH).	Administration des personnels (ADP).	58
	TOTAL GESTION DE RESSOURCES HUMAINES.	58
Communication (COM).	Métiers de l'image (MDI).	4
	TOTAL COMMUNICATION.	4
Musique (MUS).	Musicien (MUS).	1
	TOTAL MUSIQUE.	1
Soutien du combattant (SDC).	Électromécanicien frigoriste (EMF).	11
	Gestion des approvisionnements (GAP).	14
	TOTAL SOUTIEN DU COMBATTANT.	25
Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	7
	TOTAL RESTAURATION HÔTELLERIE LOISIRS.	7
	Détection électromagnétique (DEM).	Pas de besoin immédiat
	Gestion des matériels et approvisionnements (GMA).	45
	Mobilité terrestre (MOT).	90

Maintenance (MAI).	Optoélectronique systèmes anti-chars et NBC (OPT).	10
	Parachutage et largage (PAR).	12
	Maintenance munitions (MUN)	5
	Maintenance des systèmes d'information et de communications NTI2 (TNU).	2
	Armement (ARM).	4
	Maintenance des systèmes d'information et de communications NTI1 (TLC).	8
	Tourelles et conduite de tir (TOU).	11
	TOTAL MAINTENANCE.	187
Mouvement (MVT).	Régulation des ravitaillements (REG).	61
	Appui mouvement (APP).	18
	Livraison par air (LPA).	10
	Instruction élémentaire de conduite (IEC).	3
	TOTAL MOUVEMENT.	92
Systèmes d'information et de communications (SIC).	Réalisation des systèmes informatiques (RSI).	Pas de besoin immédiat
	Emploi des systèmes d'information (ESI).	26
	Emploi des réseaux informatiques (EDR).	17
	Emploi des réseaux mobiles (ERM).	86

	Emploi des supports de télécommunication (EST).	43
	TOTAL SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATIONS.	172
Renseignement guerre électronique (RGE).	Technique (GE) / interception localisation brouillage (ILB).	8
	Technique (GE) / détection et analyse des signaux électromagnétiques (DAS).	3
	Linguiste d'écoute chinois (LCH).	Pas de besoin immédiat
	Linguiste d'écoute arabe (LAR).	3
	Linguiste d'écoute russe (LRU).	Pas de besoins immédiats
	Technique (GE) / Analyste (ANA).	4
	Recherche par imagerie (IMA).	Pas de besoin immédiat
	Drone (DRO)	8
	Système de drone tactique (SDT).	Nouvelle filière
	Recherche humaine aéroportée 13 ^e RDP (RAP).	16
	Recherche humaine SAS 1 ^{er} RPIMA (SAS).	14
	Recherche humaine option CIRP CPIS CPEOM (RCP).	4
	Cartographie (CAR).	3
	Topographie (TOP).	5

	Recherche humaine traitement sources humaines (TSH).	7
	Recherche blindée profonde (RBP).	8
	Exploitation du renseignement (XPL).	8
	TOTAL RENSEIGNEMENT GUERRE ÉLECTRONIQUE.	91
Santé (SAN).	Administration générale du service de santé (ASA).	10
	TOTAL SANTÉ.	10
TOTAL PARTIEL.		1117
LÉGION ÉTRANGÈRE.		160
TOTAL GÉNÉRAL.		1277

ANNEXE VII.

RECRUTEMENT SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE SEMI-DIRECTE PAR LE COMMANDANT DE FORMATION ADMINISTRATIVE.

Préambule

Une part importante du recrutement sous-officiers d'origine semi-directe est désormais confiée à certains CFA. Cette possibilité s'inscrit dans la mise en œuvre de la délégation des actes RH aux CFA.

Les candidats désignés par leur chef de corps seront susceptibles d'intégrer les promotions FG1 des mois de août et de décembre 2020.

1. CLÉ DE RÉPARTITION DES DROITS AU RECRUTEMENT OUVERTS AUX CFA.

Un volume de natures de filière du cœur de métier est attribué par note confidentielle aux formations administratives. Au sein d'une même fonction opérationnelle, un volume peut également être attribué pour une ou plusieurs natures de filière hors cœur de métier.

Les candidats des natures de filière non mentionnées dans la note confidentielle sont étudiés et fusionnés pour décision par la DRHAT au même titre que le reliquat des dossiers qui n'ont pas été sélectionnés par le CFA.

2. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE.

JANVIER 2020/ FEVRIER 2020.	CAMPAGNE DE RECRUTEMENT. PRISE EN COMPTE DES CANDIDATURES. VERIFICATION DES PREREQUIS.
--------------------------------	--

FEVRIER 2020.	REUNION DECISIONNELLE DU CORPS. CLASSEMENT DES CANDIDATS, SANS NOTIONS DE FILIERE, EN METTANT EN TETE DE CLASSEMENT LES CANDIDATS POUR LESQUELS IL SOUHAITE DECIDER DU RECRUTEMENT. SIGNATURE DE LA DECISION DE RECRUTEMENT PAR LE CHEF DE CORPS OU LE CFA. HIERARCHISATION DES SESSIONS DE FORMATION PAR LES FORMATIONS ADMINISTRATIVES.
MARS 2020.	VERROUILLAGE DES FUD ET ENVOI A LA DRHAT DE LA LISTE DES CANDIDATS SELECTIONNES PAR LES CFA POUR LE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE SEMI-DIRECTE. HIERARCHISATION DES SESSIONS DE FORMATION PAR LES FORMATIONS ADMINISTRATIVES.
MAI 2020.	REUNION DECISIONNELLE A LA DRHAT DE LA 1 ^{ère} SELECTION
JUIN 2020.	DIFFUSION DE LA LISTE (FORMATIONS ADMINISTRATIVES ET DRHAT) DE LA 1 ^{ère} SELECTION DES CANDIDATS SELECTIONNES POUR LE RECRUTEMENT SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE SEMI-DIRECTE.
OCTOBRE 2020.	REUNION DECISIONNELLE A LA DRHAT. DIFFUSION DE LA LISTE (FORMATIONS ADMINISTRATIVES ET DRHAT) DE LA 2^{ème} SELECTION DES CANDIDATS SELECTIONNES POUR LE RECRUTEMENT SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE SEMI-DIRECTE.
AOUT 2020.	DEBUT DES SESSIONS A L'ENSOA.
DECEMBRE 2021.	FIN DES SESSIONS A L'ENSOA.

3. PÉRIMÈTRE.

Le recrutement sous-officiers d'origine semi-directe est ouvert aux CFA des unités suivantes :

RÉGIMENTS.
11 ^e régiment d'artillerie de marine.
121 ^e régiment du train.

126 ^e régiment d'infanterie.
12 ^e base de soutien du matériel.
12 ^e régiment de cuirassiers.
132 ^e régiment d'infanterie cynotechnique.
13 ^e bataillon de chasseurs alpins.
13 ^e base de soutien du matériel.
13 ^e régiment de dragons parachutistes.
13 ^e régiment du génie.
14 ^e régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste.
152 ^e régiment d'infanterie.
16 ^e bataillon de chasseurs à pied.
17 ^e régiment du génie parachutiste.
19 ^e régiment du génie.
1 ^{er} régiment de chasseurs.
1 ^{er} régiment de chasseurs parachutistes.
1 ^{er} régiment du train parachutiste
1 ^{er} régiment d'artillerie.
1 ^{er} régiment d'infanterie.

1 ^{er} régiment de spahis.
1 ^{er} régiment de tirailleurs.
1 ^{er} régiment d'hélicoptères de combat.
1 ^{er} régiment de hussards parachutistes.
1 ^{er} régiment d'infanterie de marine.
1 ^{er} régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
14 ^e base de soutien du matériel
21 ^e régiment d'infanterie de marine.
25 ^e régiment du génie de l'air.
27 ^e bataillon de chasseurs alpins.
28 ^e groupe géographique.
28 ^e régiment de transmissions.
2 ^e régiment de dragons.
2 ^e régiment de hussards.
2 ^e régiment du matériel.
2 ^e régiment d'infanterie de marine.
31 ^e régiment du génie.
35 ^e régiment d'artillerie parachutiste.

35 ^e régiment d'infanterie.
3 ^e régiment d'artillerie de marine.
3 ^e régiment du génie.
3 ^e régiment de hussards.
3 ^e régiment du matériel.
3 ^e régiment d'hélicoptères de combat.
3 ^e régiment d'infanterie de marine.
3 ^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
40 ^e régiment d'artillerie.
40 ^e régiment de transmissions.
41 ^e régiment de transmissions.
44 ^e régiment de transmissions.
48 ^e régiment de transmissions.
4 ^e régiment de chasseurs.
4 ^e régiment d'hélicoptères des forces spéciales.
4 ^e régiment du matériel.
501 ^e régiment de chars de combat.
503 ^e régiment du train.

511 ^e régiment du train.
515 ^e régiment du train.
516 ^e régiment du train.
519 ^e groupe de transit maritime.
53 ^e régiment de transmissions.
54 ^e régiment d'artillerie.
54 ^e régiment de transmissions.
5 ^e régiment d'hélicoptères de combat.
5 ^e régiment de dragons.
61 ^e régiment d'artillerie.
68 ^e régiment d'artillerie d'Afrique.
6 ^e régiment du génie.
6 ^e régiment du matériel.
7 ^e bataillon de chasseurs alpins.
7 ^e régiment du matériel.
8 ^e régiment du matériel.
8 ^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
92 ^e régiment d'infanterie.

93 ^e régiment d'artillerie de montagne.
9 ^e régiment de soutien aéromobile.
Bataillon de commandement et de soutien de la brigade franco-allemande.
Centre parachutiste d'instruction spécialisé.
Centre parachutiste d'entraînement spécialisé.
Centre d'instruction des réservistes parachutistes.
Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.
Régiment de marche du Tchad.
Régiment médical.
Régiment d'infanterie chars de marine.

RÉGIMENTS OUTRE-MER.	COMMENTAIRES.
2 ^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	Uniquement pour les MDR en dernière année de séjour.
5 ^e régiment de cuirassiers.	
5 ^e régiment interarmes d'outre-mer.	
9 ^e régiment d'infanterie de marine.	
33 ^e régiment d'infanterie de marine.	
6 ^e bataillon d'infanterie de marine.	

Régiment d'infanterie de marine du Pacifique de Nouvelle-Calédonie.	
Régiment d'infanterie de marine du Pacifique de Polynésie.	
UNITÉS DU COMMANDEMENT DES FORMATIONS MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ CIVILE.	
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC N° 1).	
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC N° 5).	
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC N° 7).	

SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ OUTRE-MER.	COMMENTAIRES.
Régiment du service militaire adapté de Martinique.	Uniquement pour les MDR en dernière année de séjour
Régiment du service militaire adapté de Guyane.	
Régiment du service militaire adapté de Guadeloupe.	
Régiment du service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie.	
Régiment du service militaire adapté de Polynésie française.	
Régiment du service militaire adapté de La Réunion.	
Régiment du service militaire adapté de Mayotte.	

CENTRE DE PRÉPARATION DES FORCES.
1 ^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

17^e groupement d'artillerie.

Centre d'entraînement au combat - 1^{er} bataillon de chasseurs.

Centre d'entraînement interarmées et du soutien logistique - 51^e régiment d'infanterie.

Centre d'entraînement en zone urbaine - 94^e régiment d'infanterie.

Centre national d'entraînement commando.

ANNEXE VIII.

FORMULAIRE DE DÉCISION DU COMMANDANT DE FORMATION ADMINISTRATIVE.

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DES ARMÉES																									
 ARMÉE DE TERRE	A _____, le _____ N° _____ /ARM/xx/xxxx																								
XX ^e RGT																									
DÉCISION DU CORPS																									
Le Colonel xxxxxxxx commandant le xxxxxxxx. Vu la circulaire n° xxxxx/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOIF du xx/xx/xxxx relative au recrutement semi-direct des sous-officiers en 2021 ; Vu la réunion de sélection des candidats au recrutement semi-direct des sous-officiers en date du xx/xx/2020. RETIENT le personnel désigné ci-dessous (dans le respect des conditions de candidatures et des critères de sélection) au recrutement pour l'année 2021 : <table border="0"><tr><td>NID</td><td>SAP</td><td>GRADE</td><td>NOM</td><td>PRENOM</td><td>DOMAINE FILIERE RETENUE</td></tr><tr><td>NID</td><td>SAP</td><td>GRADE</td><td>NOM</td><td>PRENOM</td><td>DOMAINE FILIERE RETENUE</td></tr><tr><td>NID</td><td>SAP</td><td>GRADE</td><td>NOM</td><td>PRENOM</td><td>DOMAINE FILIERE RETENUE</td></tr><tr><td>NID</td><td>SAP</td><td>GRADE</td><td>NOM</td><td>PRENOM</td><td>DOMAINE FILIERE RETENUE</td></tr></table>		NID	SAP	GRADE	NOM	PRENOM	DOMAINE FILIERE RETENUE	NID	SAP	GRADE	NOM	PRENOM	DOMAINE FILIERE RETENUE	NID	SAP	GRADE	NOM	PRENOM	DOMAINE FILIERE RETENUE	NID	SAP	GRADE	NOM	PRENOM	DOMAINE FILIERE RETENUE
NID	SAP	GRADE	NOM	PRENOM	DOMAINE FILIERE RETENUE																				
NID	SAP	GRADE	NOM	PRENOM	DOMAINE FILIERE RETENUE																				
NID	SAP	GRADE	NOM	PRENOM	DOMAINE FILIERE RETENUE																				
NID	SAP	GRADE	NOM	PRENOM	DOMAINE FILIERE RETENUE																				
Signature _____																									
DESTINATAIRES : - DRHAT/SDG/BMDR - ...																									
XXXXXXXX - XXXXXXXXXXX - XXXXXXXXXXX - Tél : XXXXXXXXXXX - Fax : XXXXXXXXXXX																									

ANNEXE IX.

LISTE DES DONNÉES À METTRE À JOUR DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES CONCERTO.

La mise à jour est à effectuer impérativement pour le 15 du mois qui précède le début du stage. La procédure à suivre est la suivante :

- saisie dans l'IT 9517 de la VMP datant de moins de deux ans en cours de validité et qui couvre la totalité du stage ;
- saisie dans l'IT 9508 autres qualifications de tous les modules ISTC ;
- saisie dans l'IT 9546 des résultats CCPM.

Insertion en pièces jointes de tous les documents ouvrant droit à majoration (cf. point 2.3. de [l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017](#) relative à la formation individuelle des sous-officiers) ainsi que la lettre de prérequis signée par le CFA.

Les intéressés devront présenter le jour de leur arrivée :

- un état des récompenses et sanctions sous pli confidentiel personnel ;
- un panoramique dentaire (radiographie) ;
- la carte vitale ;
- le livret de certification et de suivi des tirs.